

Palais de Justice
Le Château
Case postale 86
CH-2900 Porrentruy 2

t +41 32 420 33 50
f +41 32 420 33 51

N/réf. : CIV/1420/2012 - cs/csm

t direct : 032 420 33 60

Porrentruy, le 03 septembre 2012/csm

DECISION

La Juge civile

Vu la procédure introduite par

partie requérante,

Tendant à la modification de son état civil par suite de changement de sexe;

donne acte

à l'Office de l'état civil de sa réponse du 31 août 2012;

ordonne

la notification d'un exemplaire de ladite prise de position à la partie requérante;

Vu la requête du 15 juillet 2012 tendant à la modification de l'état civil de la partie requérante par suite de changement de sexe;

Vu les pièces produites;

Vu la prise de position du 31 août 2012 de l'Office de l'état civil du Jura;

Vu les articles 42 CC, 20, 249, 252ss CPC;

Attendu qu'il ressort des pièces produites que le requérant a suivi, depuis le mois de janvier 2008, un processus de changement de genre par traitement hormonal de testostérone lui permettant d'évoluer socialement dans ce rôle masculin actuellement (injection de Nebido aux 3 mois);

Qu'il a par ailleurs introduit, avec succès, une procédure portant sur un changement de nom avalidé par l'Autorité compétente;

Attendu qu'il doit, partant, être constaté que la partie requérante est, dès février 2010, de sexe masculin et non plus féminin;

Attendu qu'il se justifie dès lors d'ordonner les modifications nécessaires des registres de l'état civil (cf. par exemple Andreas Bucher, Personnes physiques et protection de la personnalité, 4^{ème} édition 1999, p. 75; Deschenaux / Steinauer, Personnes physiques et tutelle, 4^{ème} éd. 2001, p. 321);

Attendu que l'inscription relative au changement de sexe n'a pas d'effet rétroactif et doit être opérée dans le registre des familles;

Par ces motifs

La Juge

constate

que la partie requérante est actuellement de sexe masculin;

prend acte

que la partie requérante est déjà inscrite dans les registres d'état civil avec le prénom [REDACTED] [REDACTED], toutefois de sexe féminin;

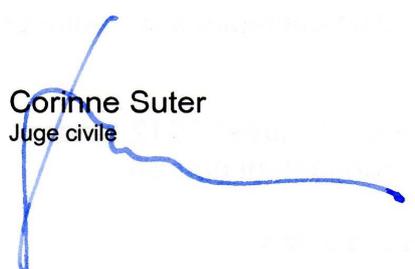
charge

l'Office de l'état civil du Jura à Delémont, respectivement l'officier d'état civil compétant, de faire procéder, respectivement de procéder à l'inscription de toutes modifications nécessaires dans les registres d'état civil;

met

les frais de procédure qui sont fixés à CHF 300.-- à la charge du requérant en les prélevant sur l'avance déjà effectuée.


Claudia Sauget-Moser
Commis-greffière


Corinne Suter
Juge civile

A notifier :

- à la partie requérante;
- l'Office de l'état civil du Jura, 2800 Delémont.